Code éthique au CHwapi

MISSION, VISION, VALEURS DU CHwapi

MISSION

Pour chaque étape de la vie, au sein d'un environnement innovant au cœur de la Wallonie picarde, des professionnels au service de la santé dispensent des soins de qualité accessibles à tous.

« Bien-être et être bien »

VISION

Créativité, innovation, partage avec les réseaux de soins, politique de développement des potentiels de chacun, culture de la mesure et de la qualité, savoir-faire partagé avec nos communautés de patients.

VALEURS

La personne au cœur du projet de santé, le pluralisme basé sur le respect des convictions de chacun, la solidarité, gage de l'accès de tous à des soins performants, la qualité à tous les niveaux de prise en charge du patient, et l'ouverture à notre environnement régional, transfrontalier et international. Créativité, fierté d'appartenance et estime.

NOS ENGAGEMENTS

La qualité de vie

Nous nous engageons à :

- l'égard des patients/proches, professionnels, collègues :
  - au respect de tous ;
  - au respect des droits et devoirs de chacun ;
  - à l'estime et la reconnaissance de chaque partenaire ;
- l'écoute et au non-jugement ;
- donner un sens au soin dispensé, pour le patient et le professionnel ;
- respecter l'équivalence morale de chacun.

Transparence

Nous nous engageons à :

- communiquer de manière claire et bienveillante ;
- permettre à chacun de s'exprimer ;
- favoriser le partage d'expériences.

La sécurité et la relation de confiance

Nous nous engageons à :

- respecter une confidentialité absolue ;
- considérer le patient comme un partenaire ;
- reconnaître et respecter son autonomie et ses choix dans les décisions qui le concernent, moyennant une information préalable claire et loyale.

Chacun s'engage à assumer les responsabilités qui en découlent.

Equité

Nous nous engageons à :

- garantir l'accessibilité aux soins dans le respect du cadre légal ;
- donner la primauté à la personne et à sa dignité.

LES DROITS ET DEVOIRS DU PATIENT

La loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient concerne tous les professionnels de soins (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, dentistes, infirmiers,...). Cette loi a pour but de favoriser des relations plus transparentes et de fixer clairement les droits de chacun.

- Bénéficier d'une prestation de soins de qualité.
- Choisir librement le praticien professionnel.
- Être informé sur son état de santé.
- Consentir librement à la prestation de soins, avec information préalable.
- Pouvoir compter sur un dossier tenu à jour, pouvoir le consulter et en obtenir copie.
- Être assuré de la protection de sa vie privée.
- Introduire une plainte auprès d'un service de médiation.
- Se faire représenter dans l'exercice de ses droits s'il en est incapable: représentation légale.
- Se faire aider par une personne de confiance.
- Recevoir de la part des professionnels de la santé, les soins les plus appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur.

LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Le séjour en milieu hospitalier implique un savoir-vivre de la part du patient, de son entourage et de ses visiteurs. Le patient a des droits, mais il a aussi des devoirs : dans un esprit de citoyenneté, le patient est tenu de respecter les obligations et les modalités décrites dans le ROI.

Code éthique construit avec l'aide
des collaborateurs du CHwapi.

Juin 2019 | CHwapi ASBL - Siège social : 9, avenue Delmée - 7500 Tournai

CHwapi